Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2022

République Française

Date de convocation : Le jeudi o2 juin 2022

Délégués en exercice :

Titulaires:
Luc STREHAIANO
Anne JASON
Frank ZAKARIA
Hervé WHISTON
Cecilia DOS SANTOS
Mathieu SZUBINSKI
Dominique REVEILLERE
David DUMEUNIER
Mohammed NIFA

Suppléants:
François ABOUT
Anne Marie BRASSET
Franck ZONTONE
Cécile JUDE
Alexandre LEGAL
Yves HAMIAFO-NTEMFACK
Muriel DANQUAH
Bernard GLENAT
Thierry ROUSSELET

Absents non remplacés : 3

Quorum: 5

Votants : 6

SYNDICAT DE COMMUNES POUR L'ETUDE, LA REALISATION ET LA GESTION D'INSTALLATIONS SPORTIVES

DEL-: 100622-7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du Comité syndical du 10 juin 2022

Le dix juin deux mille vingt-deux à 19hoo, le comité syndical s'est réuni au Foyer des Sportifs sous la présidence de Monsieur Luc STREHAIANO, Président du SCERGIS

Etaient présents :

M. Luc STREHAIANO Mme Anne JASON M. Hervé WHISTON M. Dominique REVEILLÈRE M. Mohammed NIFA M. François ABOUT

Était absent représenté :

M. Frank ZAKARIA représenté par M. François ABOUT

Secrétaire de séance : *Mme Anne JASON*

Objet – Approbation du Compte de gestion du Trésorier de Montmorency – Exercice 2021

Rapporteur: Monsieur Luc STREHAIANO

L'an deux mille vingt-deux, le dix juin deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Comité syndical du Syndicat de Communes pour l'étude, la réalisation et la gestion d'installations sportives (SCERGIS), dûment convoqué, s'est réuni au foyer des sportifs du complexe sportif Schweitzer, sis 40 rue d'Andilly à Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. Luc STREHAIANO;

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 9

Date de convocation du Comité syndical : jeudi 2 juin 2022

Date d'affichage de la convocation : jeudi 2 juin 2022

Présents : 6 Représentés : 1

Absents non remplacés : 3

Secrétaire de séance : Mme Anne JASON

N

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2021,

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2021 présenté par la Comptable Publique de Montmorency

CONSIDERANT que les opérations budgétaires et les résultats portés au Compte de Gestion 2021 sont identiques à ceux arrêtés au Compte Administratif de l'exercice 2021, et qu'ils n'appellent ni observation ni réserve,

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité des 6 votants,

APPROUVE le Compte de Gestion 2021 dressé par la Comptable Publique de

Montmorency.

2 4 JUIN 2022

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le Affiché et/ou notifié le :

2 4 JUIN 2022

résident

LUC STREHAIANO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.